A M. le Pr.
de Nassau Lond. 16/26
Mayert

Je me trouve obligé de prendre Eumblement mon recours vers V. A. sur ce que j'ay raison de croire que le S.r Rompf Vice de France se mettroit en devoir de prendre à la place de Secretaire de S. A. Monseigneur. Il n'y a personne que sache mieux que V. A. comme deja mon Fils a eu l'honneur de la fonction de cette charge au service de deffunct le roy Prince de glorieuse memoire, ni personne en sauroit qui puisse mieux juger quel deplaisir ce me seroit de voir un nouveau Vice joüir à ce Fils que j'ay nourry soigneusement à ce Service, et auquel, outre la parfaite connoissance qu'il a de toutes sortes de travaux longues que je sçay fort bien qu'il est seul capable d'un fidele et diligent Secretaire dans cet employ, qu'un jour S. A. parvenant aux dignités qui luy sont deüés et destinées assurément, ne me trouvant plus à dire que si j'estois toujours Secretaire de V. A. elle entend bien que de quelle importance il est d'avoir de pouvoir bien servir elle même et depuis la reconnoitre la fidelité d'un ancien serviteur. Je la supplie tres-Eumblement j'y voulois penser, et d'induire S. A. à considerer que si mes services de 46. ans meritent rien, elle y est l'honneur de luy rendre ces petites assistances et l'incommodité qu'il sçait, devroit au moins ne nuire par, par mon absence, aux interets de ma maison. J'espere que V. A. se ressouvenant de ses bontés accoutumées à mon endroit voudra bien me pardonner la liberté que je prends de l'importuner de cette lettre, le malheur et les soucis de cette Cour m'espereront pour excuse d'avoir l'honneur de me dire de la personne, que je prie dieu le vouloir combler de toute benediction. Copié

S. Alt.e avoit creu que je n'aurois à demeurer icy que 2. ou 3 semaines après son depart; mais la connoissance que j'ay de long temps de l'humeur de ce prince icy, m'a fait bien juger

De la sorte que l'on dit faire paroistre, quoy que, de effect, il faut
de imputer une grande partie à divers embarras survenus au dedans
A present je n'ay proposé de à faire que à 3. personnes, qui sont
les Seigrs. Conrart, de la Chambre, et Cercy ne sçay si grand il
y aura moyen de le voir à bout. Ce que j'en regrette le plus en mon
particulier, c'est, que, après avoir perdu 6. mois, de la conversation
de mon second Fils, que j'avois tant souhaitté, il faut qu'il s'en
fin ie le laisse partir, sans sçavoir, quand, ou bien si jamais ie
le pourray revoir; mon aage ne me laissant pas espérer beaucoup
de temps à vivre. Mais, en fin, qui s'en doibt soucier, en ne
comptant pas sur sa satisfaction particulière; à quoy ie me
suis accoustumé dij de longue main.